



Remboursement medical provoqué par un accident non remboursable?

Par **ternisien**, le **20/10/2010** à **11:19**

Bonjour,

J'ai 30 ans, j'ai eu en 2005 un accident avec trauma crânien. J'ai un avocat qui me défend. Je souffre d'épilepsie qui est soignée et d'un problème d'hormones de croissance sévère isolé du à l'accident. Je n'ai plus d'hormone de croissance sécrétée. Ce dernier étant isolé n'est pas remboursé par la sécurité sociale et vaut cher par mois 1500 euros. Les endocrinologues me disent que c'est pour cela que je commence à faire du diabète et que j'ai des ennuis de santé. J'attends depuis des mois de rentrer dans un protocole de soins mais toujours aucune nouvelle.

Un tribunal peut-il exiger à une assurance adverse de me payer un traitement non remboursé par la sécu?

Merci

Par **chris_idv**, le **20/10/2010** à **13:31**

Bonjour,

Le tribunal se prononce sur la réparation des dommages subis par la victime et peu importe que la Sécurité Sociale prenne en charge ou non le traitement correspondant.

Néanmoins il vous appartient via votre avocat et les experts médicaux d'établir un lien entre

votre état de santé actuel et l'accident.

Cordialement,

Par **ternisien**, le **20/10/2010** à **13:44**

ok merci

mesurant 1m 83 ... ils auront du mal a montrer que j avais auparavant des absences d hormones de croissance